

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2007-IND-0003	Éric Couture	Courtier en valeurs de plein exercice et assurance de personnes et de assurance collective de personnes	Rejetée	23 janvier 2007	0,00\$
2007-IND-0660	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Rejetée	31 janvier 2007	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2007-IND-0661	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	31 janvier 2007	5000,00\$
2007-IND-0662	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Rejetée	31 janvier 2007	0,00\$
2007-IND-0663	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	31 janvier 2007	10000,00\$
2007-IND-0664	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Accueillie	31 janvier 2007	5000,00\$
2007-IND-0665	Gennaro Angelillo	Assurance de personnes et assurance collective de personnes	Subrogation	31 janvier 2007	N/A

Quatorze (14) décisions de « non admissibilité » ont été rendues par le directeur de l'indemnisation pendant cette période, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007.

De plus, mille dix-sept (1017) décisions de « non admissibilité » ont été rendues par le directeur de l'indemnisation dans l'affaire « Norbourg », pour cette même période.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.